

2.11. EXPERT DU VECU

	Ech	Code	TITRES
TR	200	7	Diplôme de base : - le certificat de la formation d'expert du vécu en pauvreté et exclusion sociale de la discipline 'personenzorg' (soins aux personnes) de l'enseignement de promotion sociale (enseignement secondaire technique du troisième degré à horaire réduit);
TR	200	4	- le certificat de fin d'études ou certificat de la formation 'ervaringsdeskundige in armoede en sociale uitsluiting' (expert du vécu en pauvreté et exclusion sociale).
TS	200	4	Diplôme de base : - le certificat de fin d'études ou certificat de la formation 'jeugd- en gehandicaptenzorg' (soins aux jeunes et aux personnes handicapées).
AT	084	10	Diplôme de base : - un titre n'appartenant pas aux titres visés à l'article 6, points 1 à 46 inclus, de l'arrêté du 14 juin 1989.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement flamand du 24 octobre 2008 modifiant l'arrêté du Gouvernement flamand du 12 décembre 2003 fixant les titres et les échelles de traitement des membres du personnel des centres d'encadrement des élèves.

Bruxelles, le 24 octobre 2008.

Le Ministre-Président du Gouvernement flamand,
K. PEETERS

Le Ministre flamand de l'Emploi, de l'Enseignement et de la Formation,
Fr. VANDENBROUCKE

VLAAMSE OVERHEID

N. 2008 — 4364 (2005 — 3687)

[2008/204339]

9 DECEMBER 2005. — Provinciedecreet. — Erratum

In het *Belgisch Staatsblad* van 29 december 2005 werd het Provinciedecreet gepubliceerd. In artikel 99, op bladzijde 56905, ontbreekt een koppelteken :

Er staat "kabinetsen fractiepersoneel" terwijl het "kabinets- en fractiepersoneel" moet zijn.

TRADUCTION**AUTORITE FLAMANDE**

F. 2008 — 4364 (2005 — 3687)

[2008/204339]

9 DECEMBRE 2005. — Décret provincial. — Erratum

Le décret provincial a été publié au *Moniteur belge* du 29 décembre 2005. Dans l'article 99, à la page 56905, il y a un trait d'union qui manque :

Il y a « kabinetsen fractiepersoneel » tandis que la version correcte est « kabinets- en fractiepersoneel ».